



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 10 décembre 2020, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

ACQUISITION D'UN VÉHICULE DESTINÉ À LA COMPAGNIE DES SAUVETEURS
AUXILIAIRES DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 53'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 40, al. 7, let. i) du Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

vu le préavis favorable émis par 3 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances et Contrôle de gestion lors de la séance du 5 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

- de donner un préavis favorable à l'acquisition d'un véhicule destiné prioritairement à la Compagnie des Sauveteurs auxiliaires de Chêne-Bougeries ;
- d'étudier en priorité l'achat d'un véhicule à propulsion électrique, à condition que celui-ci respecte les exigences, notamment en termes de dimensions ;
- d'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'investissement et financement de CHF 53'000.- TTC ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 53'000.- TTC au moyen de 8 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 11 février 2021.

Chêne-Bougeries, le 21 décembre 2020

Catherine ARMAND
Présidente du Conseil municipal